

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Mai 2016

**OBJET :** Projet de Renouveau Urbain de "Saint Barthélemy-Picon-Busserine": 2 ème répartition des crédits pour 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'allouer au Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine dans le cadre du Projet de Renouveau Urbain de « Saint Barthélemy, Picon, Busserine » au titre de 2016, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement d'un montant total de 156.173 €, réparti comme suit :

- 86.543 € pour le redéploiement et la rénovation de locaux associatifs sur le quartier Saint-Barthélemy III par Habitat Marseille Provence, sur une dépense subventionnable plafonnée à 1.065.426 € TTC,
- 69.630 € pour la relocalisation et la réhabilitation de locaux associatifs sur le quartier Picon-Busserine par la Logirem, sur une dépense subventionnable plafonnée à 696.296 € TTC.

Ces actions seront engagées sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme 2011-10239R dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

à l'Unanimité  
M. VERANI s'abstient.

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice par intérim  
du Service des Séances de l'Assemblée

